

Retraités dans l'action



Retraits dins l'actatge

Décembre 2021 * Numéro 16

Bulletin de l'Union Territoriale des Retraités CFDT du Tarn et Garonne

23 Grand'rue Sapiac, BP 837, 82000 MONTAUBAN * tarnetgaronne@retraites.cfdt.fr

Editorial

Avec ce bulletin n°16 nous terminons une année où la Covid a géré nos vies avec des temps plus ou moins impactés par les différentes consignes que nous avons dû respecter. Nous avons continué à travailler sur différents projets retenus par nos instances et dont vous avez été tenu au courant par l'envoi de nos bulletins et infos rapides, contribuant ainsi à garder les liens avec nos adhérents. Nous avons pu aussi préserver nos réunions mensuelles et reprendre les sorties prévues, ce qui a été très apprécié par les participants.

Pour l'année 2022 nous souhaitons pouvoir reprendre nos activités avec plus de sérénité et nous continuerons à vous informer de nos revendications auprès de nos élus et des actions que nous menons avec la CFDT départementale.

Le comité de rédaction

Sommaire

Page 2 Actualité.

Page 3 Actualité

Page 4 3 questions à...

Page 5 Connaissez-vous ?

Page 6 & 7 Pensions de réversion

Page 8 Vie de la Cfdt retraités.

Vie de la Cfdt locale.

**Bonnes fêtes de fin d'année
En route pour 2022**



Ont participé à la rédaction de ce numéro :
Laurinda Anduran (syndicat santé-sociaux), André Beltran, Marie-Thérèse Couderc, François Lafite, Christiane Lopes, Christian Thédié, Daniel Villa Véga,

Quelle revalorisation des retraites en 2022 ?

(par Marie Thérèse Couderc)

1/ Revalorisation de 1,1% au 1er janvier 2022

Elle concerne les **pensions de la Fonction publique** (Etat et CNRACL), les **régimes spéciaux**, et les **pensions de base** (CARSAT, MSA, ...) des **salariés du privé**, des indépendants, ainsi que la complémentaire IRCANTEC des contractuels de la Fonction publique.

La revalorisation des pensions de retraite obéit à des règles précises, inscrites dans le Code de la Sécurité sociale. En effet, la loi prévoit que la revalorisation annuelle intervient le 1er janvier. Elle résulte de la comparaison de la moyenne de l'augmentation des prix des 12 derniers mois (hors tabac) par rapport aux 12 mois précédents (donc au rap-

port entre l'évolution de l'indice des prix à la consommation de novembre 2019 à octobre 2020 et celui de novembre 2020 à octobre 2021).

La revalorisation interviendra donc sur les pensions versées au titre de janvier 2022 (versées début février pour les retraités du privé)

2/ L'indemnité « inflation » de 100€ pour les retraités sera versée en février

Les retraités ayant un montant net de pensions inférieur à 2 000 euros net percevront, en février 2022, l'indemnité inflation de 100 euros. Le gouvernement a revu son dispositif initial qui, comme l'avait pointé la CFDT Retraités, aurait pénalisé un certain nombre de retraités. **Le plafond sera apprécié à titre individuel et non par ménage.**

3/ L'ASP (allocation de solidarité aux personnes âgées) sera également augmentée de 1,1 %.

4/ Et les complémentaires AGIRC-ARRCO ?

Retraites complémentaires des salariés du privé, elles ont été revalorisées de 1% au 1^{er} novembre 2020, avec une sous-indexation de 0,5%, pour faire face à la dégradation des comptes engendrée par les périodes d'activité partielle dues au COVID. Un accord dans ce sens, validé par la CFDT et la CFTC, et sans opposition des autres organisations, avait conclu en juillet, après 3 séances de négociation. (N.B. les complémentaires AGIRC-ARRCO sont gérées par les partenaires sociaux).

Revalorisation de 1.1 % au 1er janvier 2022 !

Sources : Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) et CFDT Retraités (<https://www.xn--cfdt-retraits-mhb.fr/Deux-tiers-des-retraites-percevront-l-indemnite-inflation-de-100-euros>)

Dans un **courrier à la Préfète et aux élu.e.s**, l'UTR CFDT du Tarn-et-Garonne constate qu'une fois de plus l'Etat ne tient pas sa parole sur le sujet qu'est l'accompagnement du grand âge. Si notre détermination est réelle, des incertitudes nous gagnent. Extraits :

« Véritable » serpent de mer » du quinquennat, la loi « Grand Âge et autonomie » a été une fois de plus repoussée malgré la promesse du Président de la République ainsi que de la Ministre de l'autonomie devant le Conseil de la caisse nationale de la solidarité pour l'autonomie (CNSA). »

« Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale débattu au Parlement ne fera pas oublier l'absence de la loi autonomie, malgré un certain nombre de mesures positives. »

« Cette réforme ne doit pas être considérée comme un coût mais comme investissement en réponse aux besoins sociétaux en équipements, habitats, services, filières technologiques, préventions. Ces investissements, rappelons-le, concernent un quart de la population ! »

« L'UTR CFDT du Tarn-et-Garonne souhaite recevoir une réponse rapide de votre part et fera connaître à ses adhérents votre analyse sur les sujets évoqués. Veuillez agréer nos respectueuses salutations »



La direction du centre hospitalier intercommunal de Castelsarrasin - Moissac a informé les organisations syndicales présentes (Cfdt, Cgt) que les urgences fermeront du 1er au 31 janvier (au mieux) de 20 h à 8 heures pour cause de pénurie de médecins.

Cette décision vient de la part des médecins urgentistes eux-mêmes pour la sécurité des patients. La ligne SMUR reste en place pour les urgences vitales.

Pour info aussi L'ARS ne voulait pas que les urgences ferment.

La région Occitanie, via Vincent BOUNES – Vice-président en charge de la santé - a rencontré les OS de l'hôpital avec comme objectif une aide financière à hauteur de 200 000 euros pour l'achat de matériel (Nouvel échographe, Scope, informatisation du service.....) en vue de moderniser les urgences.

Un autre objectif est la création de maison de santé à partir de juillet avec des médecins salariés.

Il ne peut y avoir d'intersyndicale car, au-delà des revendications locales, il y a mélanges des genres avec des revendications nationales et politiques.

Pierre Ricordeau, directeur de l'ARS Occitanie, a confirmé la fermeture nocturne. « ...on ne veut pas fermer l'hôpital de Moissac, ce n'est pas le sujet [] ce n'est pas du à un problème financier mais à un problème de ressources humaines : nous manquons d'urgentistes. » Et le syndicat Cfdt de rajouter : » Au-delà de la pénurie de médecins, il y a pénurie d'infirmières et d'aides-soignantes ! »

Avant d'envisager un recours aux urgences, faire le 15 ou le 3966 reste sage ! (témoignage de Laurinda Anduran recueilli)



Rôle et missions des mandatés

La CFDT entend s'investir dans ces structures car les sujets liés à la Protection sociale sont primordiaux pour les travailleurs surtout dans la crise sanitaire, sociale et économique que nous subissons.

La Protection sociale dans cette période a montré son rôle fondamentale dans l'accompagnement des salariés, des retraités, des citoyens. Etre mandaté dans un organisme de Protection sociale est un engagement dans les missions de lutte contre les précarités et fragilités mais aussi pour l'accès aux droits et aux versements des prestations. Le volet prévention doit être aussi en avant.

Un mandaté est une ressource militante qui peut, sans faire de passe-droit, dénouer des situations compliquées, s'inquiéter d'un retard pris dans un dossier, et ainsi faire du service à l'adhérent et pourquoi pas aux salariés avec en perspective le développement syndical.

André Beltran



Responsable Commission Sociale			
	LAFITE	François	UTR
CPAM			
S	GAILLOU	Gilles	santé
S	MEKCHOUCHE	Fatima	Interco
T	PAGANO	Marilyn	santé
T	CHAPELLE	Raphael	Santé
SMTI			
	PAUTHE	Alain	Santé
	DUPRE	Vincent	Santé
CAF			
T	LARROQUAN	Jacques	Interco
T	EL MEZIANE (ex CARLES)	Laurence	Santé
S	ROBIGOU	Jean-Yves	S3C
S	PAGANO	Marilyn	santé
URSSAF			
T	BALAVOINE	Jérôme	S3C
T	CUBIZOLLES	Marie Jos	Santé
S	ANDRIEU	Jocelyne	Santé
S	GAILLOU	Gilles	Santé
CDCA			
T	LAFITE	François	UTR
S	HAAS	Evelyne	UTR
T	ANDURAN	Laurinda	Sante
T hand	CUBIZOLLES	Marie Jos	Santé
S	SOURBIER	Edyta	Santé
S hand	CONSEIL	Valérie	Santé
CTS			
T	LAFITE	François	UTR
S	HAAS	Evelyne	UTR

Trois questions à ...



Christian Calmejane,
responsable départemental Emmaüs

Originaire de Sousceyrac dans le Lot, membre d'une famille de trois enfants, vivant dans l'exploitation agricole parentale qui a cessé son activité lors de ses 18 ans, le responsable départemental d'Emmaüs—Tarn-et-Garonne connu le mouvement de l'abbé Pierre pendant son service civique lié à son statut d'objecteur de conscience en 1993. Ils ne se sont plus quittés depuis ! En 1994 il participe au démarrage de la communauté de Montauban (derrière le stade de Sapiac) et en 1995, le mouvement achète une ferme à Lavilledieu-du-Temple.

Quelles sont les activités de l'association en Tarn-et-Garonne ?

Emmaüs 82 est devenu au fil des ans une structure qui héberge maintenant 275 personnes dont 80 enfants scolarisés de Castelsarrasin à Montauban et emploie 45 salariés en CDI dont 5 éducateurs ou éducatrices spécialisés.

Dans le département, on trouve ainsi 2 lieux de vie (Lavilledieu et Pompignan), 4 magasins de vente (Castelsarrasin, Lavilledieu, Montauban et Grisolles-Pompignan), 2 déchèteries en délégation de gestion (Moissac et Castelsarrasin) et un centre d'hébergement d'urgence de 80 places à La ville Dieu.

Tous les « pensionnaires » et compagnons reçoivent une aide à la parentalité et à l'investissement nécessaire pour une bonne intégration dans le fonctionnement de la République et du pays qui les accueille. Les bulletins scolaires des enfants, par exemple, participe de beaucoup au règlement des dossiers déposés par les parents à la Préfecture.

« Sur un petit département comme le Tarn-et-Garonne, une structure aussi importante qui s'autofinance, c'est super ! »

Emmaüs 82 s'autofinance complètement en effet sauf le centre d'hébergement d'urgence qui fonctionne par des fonds publics (essentiellement Etat) par délégation de mise en œuvre.

Les projets ne manquent pas !

Une activité de réparation et remise en état de matériel électroménager par un chantier d'insertion sera étendue à quelque chose de pérenne. A Larrazet, la reprise du bâtiment de l'ancienne maison de retraite va permettre de créer logements et activités commerciales. Le chantier de réhabilitation du bâtiment (isolation par les façades et d'aménagement des logements démarre dès 2022.

Emmaüs sera un partenaire fondateur du futur collectif du Pacte du Pouvoir de Vivre départemental. Il est déjà membre d'un collectif de 13 associations pour la défense des personnes en situation de précarité.

(propos recueillis par Christiane Lopes et Daniel Villa Véga)



Connaissez-vous ?

L'église de Lachapelle et le château de Gramont



Journée automnale agréable.

François, G.O. de la première sortie depuis le début du Covid, avait prévu un véhicule 9 places pour emmener tout le monde ensemble. Une idée à retenir !

Première étape, la très originale église baroque de Lachapelle. Un bijou que l'on doit au sieur Maraignon dit Champagne, ébéniste, qui réalisa la décoration intérieure en 1776 en donnant à ce lieu de culte une apparence de théâtre vénitien.

Un peu plus loin, en limite du département du Gers, le village de Gramont se dresse sur les contrefort de la Lomagne. Construit au début du XIIIe siècle, ce château gascon était propriété de la famille Montaut, contemporaine de Simon de Montfort. Agrandi sous la Renaissance, il a subi peu de modifications. Quasiment à l'abandon, il est racheté par le couple formé par Roger et Marcelle Dichamp en août 1961.



Quelques débroussaillages, nettoyages de façades et mises hors d'eau plus tard, le plus gros est sauvé dans la partie Renaissance. En 1965, ils s'atta-



splendide exposition de costumes renaissance réalisés pour le cinéma est à ne pas manquer.

quent au morceau le plus ancien du château gascon. Charpente monumentale, 10 000 tuiles plates ! Sont mis en œuvre et en 1969 ils commencent l'aménagement des intérieurs. Et en 1973 seulement ils vont être aidés par le classement de leur demeure au titre de monument historique.

Jusqu'à fin décembre une



(Dossier préparé par Christiane Lopes)

La pension de réversion correspond à une partie de la retraite dont bénéficiait ou aurait pu bénéficier l'assuré décédé (salarié ou fonctionnaire). Elle est versée à l'époux (et/ou ex-époux) survivant, et aux orphelins (si le défunt était fonctionnaire).

Le demandeur doit avoir 55 ans ou plus, et soumis à un certain plafond de ressources.

La pension de réversion n'est jamais versée automatiquement. C'est toujours au bénéficiaire d'en faire la demande.

Pour obtenir une pension de réversion, il faut obligatoirement avoir été marié avec la personne décédée. Le PACS et le concubinage n'ouvrent pas les droits à la réversion.

Cette demande est à adresser à la caisse de retraite et de la santé au travail CARSAT dont vous dépendez. Il vous faudra remplir un dossier de demande de réversion et une déclaration de ressources.

Pension de réversion - Défunt ayant travaillé dans le privé

Au décès de votre époux(se) ou ex-époux(se), vous pouvez percevoir une pension de réversion. Le versement de la pension par la Sécurité sociale est possible, sous certaines conditions, lorsque le défunt exerçait une activité salariée ou non salariée (travailleur indépendant, professionnel libéral, agriculteur). La pension est égale à 54 % de la retraite que votre époux(se) ou ex-époux(se) percevait ou aurait pu percevoir (majorations non comprises).

Pension de réversion - Décès d'un fonctionnaire

Si vous avez été marié(e) à un fonctionnaire décédé, vous pouvez percevoir une pension de réversion sous certaines conditions. La pension est égale à 50% de la retraite de base que le fonctionnaire décédé percevait ou aurait pu percevoir.

La demande de dossier peut être faite par courrier

Modèle de lettre à envoyer à la caisse de retraite du défunt en LETTRE RECOMMANDÉE avec ACCUSE de RECEPTION dans un délai de 6 mois suivant le décès



Votre proche est décédé alors qu'il était à la retraite :

Faites votre demande en ligne: une seule demande de réversion pour tous les régimes auxquels était affiliée la personne décédée.

Pour cela, rendez-vous sur info-retraite.fr. Si ce n'est pas déjà fait, vous devez ouvrir (ou créer) votre compte retraite.

Grâce à France Connect, l'accès universel aux administrations en ligne, vous bénéficierez d'une connexion sécurisée et l'accès à l'ensemble des services proposés par le portail dont celui de la demande de réversion.

Le service "**Demander ma réversion**" est accessible depuis le -menu "**Mes démarches**" du portail info-retraite à partir de votre Compte Personnel Retraite.

La demande se fait en 5 étapes :

(voir page suivante)

Vos coordonnées personnelles: Nom, Prénom, Adresse

OBJET: Demande de pension de réversion

Madame, Monsieur,

Suite au décès de mon conjoint survenu le XXXXXX, je désire recevoir un dossier pour la demande d'une pension de réversion auquel j'ai droit ayant plus de 55 ans.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir prendre ma demande en compte, et m'envoyer le dossier adéquat afin de bénéficier de cette réversion.

Vous trouverez ci-joint une copie de l'acte de naissance et de décès de mon conjoint.

Ainsi que son numéro de Sécurité Sociale

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Signature :

Pensions de réversion (suite)

ETAPE 1 : Renseignez l'identité du défunt

ETAPE 2 : Le service vous informe si vous êtes éligible à l'obtention d'une réversion

ETAPE 3 : Fournissez les informations complémentaires

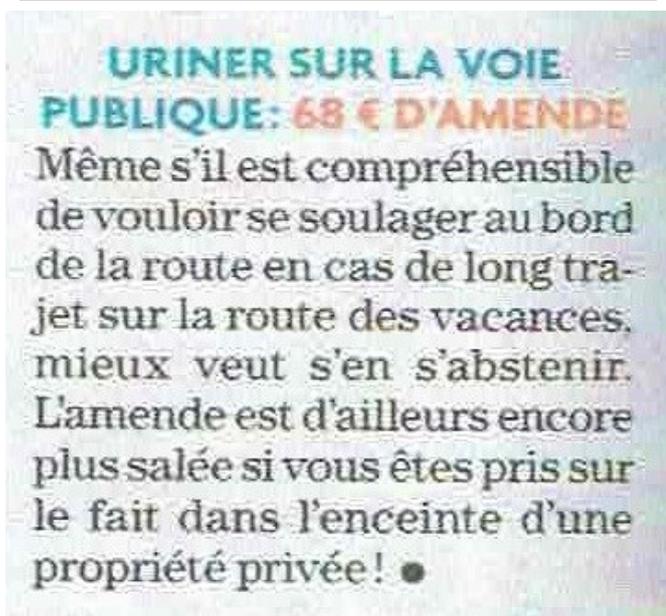
ETAPE 4 : Transmettez les pièces justificatives

A l'issue de cette étape, le récapitulatif vous permet d'avoir une vision complète de votre demande avant de la finaliser. Il reprend l'ensemble des éléments déclarés en ligne à savoir : la situation personnelle permettant de déterminer votre éligibilité, l'identité du défunt et sa date de décès, vos coordonnées de contact, les informations complémentaires renseignées, vos données bancaires et fiscales, les justificatifs téléversés ou restant à fournir

ETAPE 5 : Validez et transmettez votre demande

La demande parviendra au Service des Retraites de l'État qui vous contactera directement en cas de besoin et traitera votre demande

Contraventions à connaître



Découvertes du site BLEU—BLANC—ZEBRE qui regroupe des initiatives prises ici et là.

Les dernières nouveautés inscrites.



Emmaüs Connect accompagne les personnes les plus isolées en agissant sur les 3 principaux leviers de l'inclusion numérique : L'accès à des moyens de connexion à prix solidaire, à du matériel reconditionné et à de l'apprentissage gratuit pour acquérir des compétences essentielles.



MyMentor, trouve l'enseignant adapté au besoin pédagogique de chaque élève ! La plateforme permet de développer un service sans frais et sans engagement qui permet la rencontre des bons profils entre eux.



Entrepreneurs Pour La Planète est un mouvement qui initie la collaboration entre chefs d'entreprises et porteurs de projets environnementaux.

Que se passe-t-il à l'UTR du Tarn-et-Garonne ?

* Les retraités CFDT du Tarn-et-Garonne continuent leurs activités régulières (réunions mensuelles du bureau, conseil tous les trimestres, sorties loisirs, participation à la vie de l'UD, réunions mensuelles ouvertes à tous les adhérents, etc...).

Depuis notre dernière assemblée générale du début juin, nous innovons avec la mise en service progressive d'un groupement d'achats avec distribution des commandes le jour de la réunion mensuelle et d'une bibliothèque de prêt (sous l'égide de l'UD) permettant la lecture de magazines, revues ou livres. Nous innovons aussi (Covid oblige !) avec la recherche de lieux de réunion pour les groupes de plus de 10 personnes : l'association La Passarella et la brasserie du marché-gare ont été testées et une piste s'annonce à St Porquier.



* Nous avons participé à une journée d'échanges organisée par l'Union régionale des retraités Cfdt Occitanie sur les pratiques de développement et la construction de plans

de développement dans chaque UTR.

Toute modestie mise à part, nous avons un peu d'avance en Tarn-et-Garonne mais la journée a permis des échanges fructueux, la connaissance des principes qui régissent la construction d'un plan de développement et de son financement, d'envisager des aides vers les UTRs qui se lancent dans la construction de leur plan.

Que se passe-t-il à la CFDT du Tarn-et-Garonne et en région ?

Quelques nouvelles de notre Union Départementale CFDT.

📖 Le 25 novembre, elle renouait avec les apéro-débats sur le thème du Pacte du Pouvoir de Vivre, texte signé par plus de 70 organisations maintenant et 19 lors de la publication de 66 propositions en 2019. Emmaüs 82, La Cimade et l'Union régionale CFDT Occitanie ont ainsi posé les premières pierres d'un futur collectif départemental.

📖 L'UD investit pour améliorer les conditions de travail des militantes et des militants ainsi que l'accueil des salarié.e.s venant s'informer.

Il y a maintenant de l'eau chaude au 1er étage du 23 Grand'rue Sapiac ! Plusieurs ordinateurs pourront être connectés sans perte de signal, un présentoir permettra aux visiteurs de feuilleter presse et documentation, une sonorisation transportable ...et légère permettra aux syndicats de rendre audibles les interventions en plein air ou dans les grandes salles, un massicot neuf permettra de nouveau d'adapter les formats des publications et une imprimante A3 en assurera l'impression à partir des deux appareils du secrétariat ouvert aux militants.



De gauche à droite : Marie Carladous de La Cimade, Christian Calmejane, Emmaüs 82, Eloïse Arrighi, URI Occitanie et Dvv, UD 82.